

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU LOGICIEL COMPTA.COM AU 01/10/09

SARL COMPTACOM

SARL au capital de 50 000 euros

162 avenue des Français Libres

BP 50336

53003 LAVAL Cedex

RCS LAVAL B 429 033 962

N° de TVA intracommunautaire : FR71429033962

www.compta.com

SOMMAIRE

Article 1 - Préambule	3
Article 2 - Définitions	3
Article 3 - Durée du contrat	4
Article 4 - Renouvellement.....	4
Article 5 - Résiliation du contrat	4
Article 5.1 - Résiliation du Contrat à l'initiative du Client	4
Article 5.2 - Résiliation du Contrat pour non paiement	4
Article 5.3 - Résiliation du Contrat à l'initiative de COMPTACOM pour un autre motif	5
Article 6 - Suspension d'accès.....	5
Article 7 - Prix.....	5
Article 8 - Révision	5
Article 9 - facturation	5
Article 9.1 - Envoi des Factures	5
Article 9.2 - Taxes	6
Article 9.3 - Règlement	6
Article 9.4 - Retard de Paiement et impayé	6
Article 10 - Caractéristiques des Services proposés par COMPTACOM	6
Article 11 - Evolution du Logiciel.....	6
Article 12 - Réserve sur l'utilisation du Logiciel	7
Article 13 - Accès aux Services	7
Article 14 - Connaissance d'Internet.....	7
Article 15 - Modification des inscriptions.....	7
Article 16 - Confidentialité	8
Article 16.1 - Confidentialité des Identifiants.....	8
Article 16.2 - Confidentialité des données	8
Article 17 - Propriété de COMPTACOM.	9
Article 18 - Obligations du Client.....	9
Article 19 - Obligations de COMPTACOM.....	10
Article 19.1 - Disponibilité du service	10
Article 19.2 - Interruption du service pour maintenance et amélioration	10
Interruption pour mise à jour	10
Interruption pour Evolution majeure	10
Interruption en cas d'urgence.....	11
Article 19.3 - Sauvegardes.....	11
Article 19.4 - Conservation des Données	11
Article 20 - Garantie de COMPTACOM.....	11
Article 21 - Force majeure.....	11
Article 22 - Responsabilité de COMPTACOM	11
Article 23 - Référence	12
Article 24 - Sous-traitance	12
Article 25 - Cession.....	12
Article 26 - Interopérabilité	12
Article 27 - Invalidité partielle - Nullité.....	12
Article 28 - Intégralité du contrat - avenants	13
Article 29 - Loi informatique et liberté	13
Article 30 - Loi applicable - Juridiction compétente	13
Article 31 - Réclamations	13

Article 1 - PREAMBULE

L'Inscription aux Services par le Client entraîne l'acceptation expresse et sans réserve par celui-ci des présentes Conditions Générales et exclut l'application de toutes dispositions différentes ou contraires pouvant figurer sur des documents commerciaux ou sur les conditions générales d'achat du Client.

Le fait que COMPTACOM ne se prévale pas, à un moment donné, des présentes Conditions Générales ne pourra être interprété comme valant renonciation par cette dernière à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

COMPTACOM se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux abonnements et aux Services de COMPTACOM préalablement souscrits par les Clients.

En cas d'ambiguïté et/ou de contradiction entre les présentes Conditions Générales et tout autre document figurant sur le Site, les présentes Conditions Générales prévaudront.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des commandes reçues par la société COMPTACOM, qu'elles émanent de professionnels, de commerçants, de sociétés ou de particuliers.

Les renseignements portés sur les différentes pages du Site, catalogues, notices, et tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif, COMPTACOM pouvant être amenée à les modifier à tout moment et sans préavis.

Les Conditions Générales de Ventes décrites ci-après s'appliquent également aux périodes d'utilisation gratuites, éventuellement accordées par COMPTACOM à ses prospects pour leur permettre de se familiariser avec les Services (et les produits) de COMPTACOM.

Les dispositions des présentes Conditions Générales de Ventes s'appliquent entre COMPTACOM et ses Clients quel qu'ait été le canal de vente.

Article 2 - DEFINITIONS

Les termes suivants ont, dans les présentes, la signification qui leur est donnée sauf stipulation contraire.

Abonnement mensuel : désigne un Service informatique à travers le Logiciel Compta.com, qui est facturé mensuellement.

Administrateur(s) d'un Client : représentant(s) du Client pour COMPTACOM ayant connaissance de l'Identifiant ayant accès à toutes les fonctions du Logiciel Compta.com pour lesquelles le Client s'est inscrit (a contracté avec COMPTACOM) et pouvant également avoir accès et modifier les données relatives à l'Inscription.

CGV : les présentes Conditions Générales de Vente.

Client : toute personne morale ou physique s'étant inscrite à titre onéreux ou gratuit pour utiliser le Logiciel Compta.com dans le respect des CGV.

Contrat : désigne l'ensemble contractuel constitué par le bon de commande, la grille tarifaire et l'acceptation des présentes CGV.

Cookie : Fichier créé par le serveur Compta.com sur le poste du Client. Ce fichier permet de stocker et de relire une information temporaire comme l'identifiant de session.

Données : ensemble des informations relatives aux Dossiers du Client : comptabilité, gestion, adresse postale, etc.

Dossier : ensemble des informations comptables et de gestion concernant une entité juridique.

Hébergeur : société auprès de laquelle COMPTACOM sous-traite l'hébergement du Logiciel Compta.com et des bases de données du Client.

Identifiant : Code utilisateur, associé à un mot de passe. Il est nécessaire à un Utilisateur pour se connecter. Deux Utilisateurs ou plus ne peuvent utiliser le même Identifiant pour se connecter simultanément.

Inscription : action du Client pour la création d'un code utilisateur ou d'un dossier à titre onéreux ou à titre gratuit. L'Inscription équivaut à une commande.

Logiciel Compta.com ou Logiciel : l'ensemble des Modules proposés par COMPTACOM utilisables par les Clients à l'aide de la technologie Internet.

Modules : fonctionnalités ou outils de saisie, d'administration, d'édition écran ou papier, d'analyse, etc., présents sur le Logiciel.

Navigateur : logiciel utilisé pour naviguer sur le Web.

Produit et/ou Service : désigne tout produit ou service proposé au Client sur le Site

Site : désigne le site web www.compta.com ou un des sous-domaines

Utilisateur : désigne nominativement une personne physique utilisant les Logiciels COMPTACOM grâce à un Identifiant.

Article 3 - DUREE DU CONTRAT

Le Contrat prend effet à la date de sa signature et reste en vigueur 12 mois à compter de la date de signature de ce contrat.

Article 4 - RENEUVELLEMENT

Le Contrat est automatiquement renouvelable par périodes successives de 12 mois, sauf notification contraire par l'une ou l'autre Partie au moins un mois avant l'expiration de la période en cours par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5 - RESILIATION DU CONTRAT

Article 5.1 - RESILIATION DU CONTRAT A L'INITIATIVE DU CLIENT

En dehors du cadre du refus de renouvellement prévu dans le chapitre précédent, le Client pourra à tout moment résilier le Contrat, de façon discrétionnaire et avec effet de plein droit à l'issue d'un préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

COMPTACOM s'engage à conserver les données du Client 90 jours après la date de résiliation. Au-delà les données du Client seront détruites sans préavis.

Article 5.2 - RESILIATION DU CONTRAT POUR NON PAIEMENT

Dans le cas d'un retard de règlement de paiement d'une créance due par le Client, supérieur à 30 jours et après mise en demeure, le contrat peut être considéré comme résilié à la date d'exigibilité de la créance.

COMPTACOM s'engage alors à conserver les données du Client 90 jours après cette date. Au-delà les données du Client seront détruites sans préavis.

Les sommes éventuellement réglées par le Client pour son abonnement resteront acquises à COMPTACOM sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels COMPTACOM pourrait prétendre.

Article 5.3 - RESILIATION DU CONTRAT A L'INITIATIVE DE COMPTACOM POUR UN AUTRE MOTIF

COMPTACOM se réserve le droit de résilier le Contrat à tout moment en cas de non respect par le Client de ses obligations.

En outre, COMPTACOM se réserve le droit de résilier unilatéralement le Contrat dans le cas où la quantité d'informations chargées et/ou échangées par le Client anormalement élevée, créerait de graves dysfonctionnements.

Dans ces deux cas, le Client concerné sera prévenu par lettre recommandée avec accusé de réception et aura accès au service pendant une durée maximale d'un mois.

Les sommes réglées par le Client et correspondant à la période restant à courir de son Contrat au-delà du préavis indiqué ci-dessus lui seront restituées.

En outre, COMPTACOM s'engage à conserver les données du Client pendant une période de 90 jours à compter de l'interruption. Ces données seront tenues à sa disposition et passé le délai de 90 jours COMPTACOM pourra détruire les données sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque préjudice et obtenir une quelconque réparation.

Article 6 - SUSPENSION D'ACCES

COMPTACOM se réserve le droit en cas de non paiement par le Client de l'une de ses factures, ou en cas de non respect de l'une quelconque des clauses figurant au Contrat, de suspendre l'accès à ses Services jusqu'au règlement complet des sommes dues.

Article 7 - PRIX

Les prix de tous les Produits, Services et Abonnements délivrés par COMPTACOM sont indiqués ci-après dans le document « grille tarifaire » en annexe. Toutefois COMPTACOM se réserve le droit de réaliser des offres promotionnelles qui ne pourront être assimilées aux tarifs.

Article 8 - REVISION

COMPTACOM se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis. Le Client sera informé de ces changements soit par courrier, par mail ou par mention sur le site COMPTACOM. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur 1 mois après cette information.

Article 9 - FACTURATION

COMPTACOM facture le premier jour du mois les Abonnements mensuels préalablement activés par le Client à cette date pour la période mensuelle qui commence. Cette facture peut aussi faire l'objet d'une régularisation pour les Abonnements mensuels activés par le Client le mois précédent. COMPTACOM considère pour ces Abonnements mensuels, qu'un mois entamé est entièrement dû.

COMPTACOM facture généralement les Produits et les Services sur la facture des Abonnements. COMPTACOM peut aussi décider unilatéralement de facturer ces Produits et Services à la date de livraison ou de réalisation de ces Produits et Services.

Article 9.1 - ENVOI DES FACTURES

Les factures sont émises uniquement par email à l'adresse communiquée par le Client à l'ouverture du contrat. COMPTACOM ne peut être tenu responsable de la non-réception de sa facture par email.

Le Client est tenu de paramétrer correctement son filtre anti-spam afin de permettre la réception de cet email.

Le Client s'engage à informer COMPTACOM de toute modification de l'adresse email destinataire de la facture, ou de toute modification des coordonnées bancaires ou postales, ou de toute autre information nécessaire aux relations commerciales entre le Client et COMPTACOM.

Article 9.2 - TAXES

Les prix sont exprimés hors taxes et en euros. La facturation faite aux Clients sera donc majorée des droits et taxes en vigueur à la date de facturation.

COMPTACOM se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Article 9.3 - REGLEMENT

Le paiement des sommes dues sera prélevé par COMPTACOM sur le compte bancaire communiqué par le Client au plus tard 15 jours après l'émission de la facture.

Article 9.4 - RETARD DE PAIEMENT ET IMPAYE

En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, le Client sera soumis de plein droit à une pénalité de retard s'élevant à trois fois le taux de l'intérêt légal sur les sommes impayées et courant jusqu'à leur règlement, pour autant que le Client n'ait pas notifié à COMPTACOM un motif de non-paiement lié au défaut d'exécution ou à la mauvaise exécution de ses obligations par COMPTACOM.

Tous les éventuels frais d'impayés seront refacturés aux Clients.

En outre COMPTACOM se réserve le droit de résilier le Contrat conformément aux dispositions précédentes.

Tout désaccord du Client concernant la facturation et la nature des Services devra être exprimé par lettre motivée adressée en recommandé avec accusé de réception dans le délai de quinze jours à compter de la date d'émission de la facture.

Article 10 - CARACTERISTIQUES DES SERVICES PROPOSES PAR COMPTACOM

COMPTACOM met à la disposition de ses Clients un Service payant d'accès au Logiciel, composé de différents modules, fonctionnant à l'aide de la technologie Internet et accessibles par cette technologie.

Le Client doit donc se connecter à Internet puis au Site pour utiliser le Logiciel Compta.com. Le Site est sécurisé par un certificat valide et signé par un tiers de confiance reconnu.

Le Client peut avoir autant d'Utilisateurs simultanés qu'il le souhaite à condition d'avoir préalablement créé les Identifiants correspondants. L'Administrateur définit les droits d'accès des Utilisateurs, et les Dossiers qu'ils peuvent consulter, modifier, ou administrer.

Le Client peut avoir autant de Dossiers qu'il le souhaite. Chaque Dossier fait l'objet d'activation spécifique de modules, tel que cela est défini dans les présentes CGV.

Chaque Dossier fait l'objet d'une mise à disposition d'un espace de stockage numérique spécifique, dont les conditions d'usage et tarifaires sont définies dans la page tarif.

Article 11 - EVOLUTION DU LOGICIEL

Le Logiciel peut être modifié en fonction des améliorations ou des mises à jour apportées sans information préalable auprès des Clients.

COMPTACOM se réserve la possibilité de cesser la commercialisation d'un Module.

Le Client sera prévenu par tout moyen et disposera au minimum d'un préavis d'un mois avant que l'accès au Module ne soit définitivement interrompu. Le Client devra prendre, dans ce délai, toutes les dispositions de sauvegarde de ses données. La cessation de la commercialisation d'un Module ou Service par COMPTACOM ne pourra donner lieu à aucune indemnisation ni réparation quelconque de la part de COMPTACOM au Client.

Article 12 - RESERVE SUR L'UTILISATION DU LOGICIEL

Il est expressément précisé que COMPTACOM fournit un Logiciel mais ne saurait en aucun cas se substituer à une quelconque fonction de l'entreprise Cliente. Les conseils que COMPTACOM délivre ne sont donnés que pour l'utilisation du Logiciel et en aucun cas pour l'organisation ou la gestion de ses Clients.

Article 13 - ACCES AUX SERVICES

Le Client reconnaît que les techniques employées par COMPTACOM relèvent d'un domaine complexe de la technique informatique. L'engagement de COMPTACOM revêt le caractère d'une obligation de moyens, COMPTACOM devant limiter dans la mesure du possible en temps et en nombre les interruptions des Services nécessaires à leur maintenance ou amélioration.

Il appartient donc au Client de se prémunir contre ces risques. COMPTACOM ne pourra être rendue responsable des dommages subis par le Client suite à l'indisponibilité des Services.

Article 14 - CONNAISSANCE D'INTERNET

Le Client déclare avoir pris connaissance des caractéristiques et des limites d'Internet décrites ci-dessous :

- que les transmissions de données sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses. De ce fait, nul ne peut garantir le bon fonctionnement d'Internet.
- que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels, et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement, de toute information à caractère sensible est effectuée par le Client à ses risques et périls.
- qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur ses serveurs de la contamination par des virus comme de tentatives d'intrusion dans son système informatique par des tiers via le service d'accès.

En conséquence de ce qui précède, et en parfaite connaissance des caractéristiques d'Internet, le Client renonce à engager la responsabilité de COMPTACOM concernant un ou plusieurs des faits ou événements mentionnés ci-dessus.

Le Client est seul responsable des dommages et préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par lui-même (ou ses préposés), à COMPTACOM du fait de l'utilisation illégale ou non du serveur d'hébergement. Dans les cas indiqués ci-dessus, le Client s'engage à indemniser COMPTACOM en cas de condamnation à l'encontre de cette dernière au paiement de dommages et intérêts (y compris, notamment, les frais de justice, d'avocat, d'avoué, etc.).

Par ailleurs, le Client s'engage à rembourser COMPTACOM des frais occasionnés par la réparation des dommages qu'il a causés.

Article 15 - MODIFICATION DES INSCRIPTIONS

Le Client a la possibilité de modifier en ligne les caractéristiques de son Inscription. Il peut en particulier :

- créer des Utilisateurs supplémentaires
- supprimer des Utilisateurs
- créer des Dossiers supplémentaires
- modifier les packs ou les Modules actifs sur ses Dossiers
- supprimer des Dossiers

Toutes ces opérations peuvent entraîner des modifications du montant des services facturés au Client chaque mois. Le Client en est tenu informé lors de la modification de ses Inscriptions.

Seuls les Administrateurs du Client sont habilités à modifier son Inscription.

Article 16 - CONFIDENTIALITE

Article 16.1 - CONFIDENTIALITE DES IDENTIFIANTS

Les Identifiants sont strictement personnels et confidentiels. Le Client s'engage à les garder secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Leur transmission à des tiers, par le Client, se fait sous son entière responsabilité.

Tout usage des Identifiants se fait sous l'entière responsabilité du Client.

En cas de perte ou de vol de l'un de ses Identifiants le Client doit en avvertir COMPTACOM sans délai par lettre recommandée avec avis de réception afin d'envisager ensemble les mesures appropriées.

Article 16.2 - CONFIDENTIALITE DES DONNEES

Chaque Partie s'engage à conserver confidentielles, et par conséquent à ne divulguer à aucun tiers autre que les Utilisateurs, toutes les informations confidentielles par nature ou par mention expresse de l'autre Partie, dont elle obtient connaissance à l'occasion du Contrat. Sont considérées comme confidentielles par nature les informations commerciales, financières ou techniques concernant l'activité de chaque Partie et transmises à l'autre Partie, notamment mais non limitativement, le Contrat, les Dossiers, les Données. Sont également réputés confidentiels les chiffres et données statistiques relatifs au trafic du Site ainsi que les données de connexion.

Chaque Partie prend auprès de son personnel, de ses agents et sous-traitants, y compris les Utilisateurs, toutes les dispositions nécessaires pour conserver auxdites informations leur caractère confidentiel. En particulier, chaque Partie limite la divulgation des informations confidentielles aux seules personnes qui en ont besoin pour l'exercice de leurs fonctions afin d'exécuter le Contrat. COMPTACOM prend les dispositions nécessaires pour assurer le secret et la sécurité des traitements et des Données.

Ne sont pas considérées comme confidentielles :

- les informations qui sont ou deviennent publiques autrement que par le fait de la Partie qui les reçoit,
- les informations légalement divulguées par une tierce partie qui n'est pas tenue par une obligation de confidentialité,
- les informations développées par une Partie indépendamment de celles reçues de l'autre Partie,
- les informations dont la communication est légalement requise par l'autorité judiciaire ou administrative, dans la mesure où la Partie tenue à une telle communication en informe l'autre par avance et collabore avec elle pour préserver, dans la mesure du possible, le caractère confidentiel desdites informations.

Par dérogation à ce qui précède, le Client autorise expressément COMPTACOM à mentionner son nom associé à celui de ses Dossiers sur une liste de références qu'elles pourraient diffuser auprès de leurs prospects pendant la durée du Contrat. COMPTACOM s'interdit toute autre communication sur les données communiquées par le Client.

L'obligation de confidentialité survit à la fin du Contrat, quelle qu'en soit la cause, pendant dix ans.

Article 17 - PROPRIETE DE COMPTACOM.

Les éléments accessibles sur le Site tels que le Logiciel, les Modules, la bases de données, les pages du site, les textes, les documents, l'aide en ligne, les photographies, les images, les icônes, les sons, les vidéos et plus généralement l'ensemble des informations mises à la disposition du Client dans le cadre du présent Contrat, sont la propriété pleine, entière et exclusive de COMPTACOM.

Le Client ne peut, en aucun cas, reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, les informations et Services de COMPTACOM sans l'autorisation écrite préalable de COMPTACOM.

Le Logiciel Compta.com est protégé par le droit d'auteur et par différents brevets.

Le Client, ne peut en aucun cas :

- Utiliser le Logiciel d'une autre façon que selon les stipulations présentées par le Contrat
- Traduire les documents et textes dans toute autre langue, ou les adapter, copier, modifier
- Décompiler ou désassembler le Logiciel et ses Modules, ou appliquer des techniques de rétro conception
- Forcer les mots de passe et sécurité protégeant le Logiciel
- Usurper des Identités ou appliquer des techniques de piratage

Article 18 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Pour utiliser le Logiciel, le Client doit disposer :

- D'une connexion à internet avec un débit minimum de 128 Kbits/s dans le sens montant et descendant
- D'un Navigateur respectant les standards W3C, et les connexions SSL 128 bits, la compression des pages et les cookies, comme en particulier Internet Explorer 6.0 minimum, Mozilla Firefox 1.0 minimum
- Pour l'utilisation de certains modules fonctionnant sur la technologie applet, le Client doit disposer d'un client Java JRE 5 minimum
- Pour l'utilisation de la numérisation à distance, le Client doit disposer d'un scanner pleinement compatible TWAIN ainsi que d'un PC équipé de Windows 2000, XP ou Vista

Tous les coûts nécessaires à l'équipement et à la connexion du Client à l'Internet et à l'utilisation des Services et des Modules proposés par COMPTACOM sont à l'entière charge du Client.

Le Client est le seul responsable du paramétrage qu'il met en œuvre, de l'usage qu'il fait du Logiciel et des Identifiants qu'il crée et communique.

Le Client doit utiliser le Logiciel conformément aux stipulations décrites dans l'aide en ligne et dans les présentes CGV.

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de COMPTACOM toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent Contrat en toute connaissance de cause.

Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence la totalité des risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services souscrits, du contenu des informations et des fichiers transmis, diffusés ou collectés, de leur exploitation et de leur mise à jour.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à faire toute

déclaration de traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

Le Client veillera à ce que les membres de son personnel en rapport avec le Logiciel Compta.com et plus généralement les Utilisateurs gérés par le Client, soient formés au fonctionnement des services sur Internet et respectent ces présentes CGV.

COMPTACOM se réserve le droit de refuser la présence, sur ses serveurs, des fichiers importés par des Clients qui seraient jugés techniquement non conformes aux serveurs ou nuisant à leurs performances.

Le Logiciel est réputé être mis à la disposition du Client « en l'état » sans faire l'objet de mesures d'adaptations spécifiques. Il appartient donc au Client de vérifier l'adéquation des services proposés par COMPTACOM avec ses besoins et de prendre toutes les précautions nécessaires.

Le Client reconnaît être seul responsable des Données qu'il crée, modifie ou supprime. Le Client doit s'assurer en particulier que les Données ainsi produites sont en conformité avec les lois comptables et fiscales. COMPTACOM ne peut en aucun cas être tenu responsable pour les éditions générées et transmises à l'administration.

Article 19 - OBLIGATIONS DE COMPTACOM.

Article 19.1 - DISPONIBILITE DU SERVICE

L'obligation souscrite par COMPTACOM est une obligation de moyens.

Dans ce cadre, elle s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession.

COMPTACOM s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24, tous les jours de l'année sauf en cas de force majeure, telle qu'elle est définie à l'article intitulé « Force Majeure » ci-après, en cas de pannes, de défaillances dues à l'Hébergeur, d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des Services comme des matériels.

COMPTACOM fera toute diligence pour fournir une qualité d'accès suffisante pour suivre l'évolution du trafic du service de ses Clients. En cas de montée en charge trop rapide, COMPTACOM peut être tributaire des délais de livraison des constructeurs de matériels ou d'installation des lignes Internet ou d'écriture de nouveaux Modules.

Le Client reconnaît que le Logiciel relève d'un domaine particulièrement complexe en matière de technique et qu'en l'état actuel des connaissances, il ne peut faire ni l'objet de tests ni d'expériences couvrant toutes les possibilités d'utilisation. Le Client accepte donc de supporter les risques d'imperfection ou l'indisponibilité du Logiciel sans que cela constitue pour autant une tolérance à l'égard de COMPTACOM.

Article 19.2 - INTERRUPTION DU SERVICE POUR MAINTENANCE ET AMELIORATION

INTERRUPTION POUR MISE À JOUR

Les interruptions de service pour mettre à jour le Logiciel et les structures des bases de données peuvent être effectuées tous les jours de manière transparente pour le Client.

INTERRUPTION POUR EVOLUTION MAJEURE

Les interruptions de service pour les évolutions majeures (exemple : modification de la base de données, ajout d'un nouveau serveur, création d'un nouveau Module...) peuvent donner lieu à une interruption de service, allant d'une heure à une journée.

COMPTACOM s'engage à limiter le nombre et la durée de ces indisponibilités et de prévenir le Client par le biais d'un message sur la page d'identification du Logiciel au moins cinq jours ouvrés avant l'intervention.

INTERRUPTION EN CAS D'URGENCE

En cas d'absolue nécessité, COMPTACOM se réserve la possibilité d'interrompre le service pour procéder à une intervention technique de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses Services et ce quelle que soit l'heure et la durée de l'intervention. Les interruptions de service ne donneront droit à aucune indemnité vis-à-vis des Clients.

Article 19.3 - SAUVEGARDES

COMPTACOM s'engage à prendre toute précaution raisonnable pour assurer la protection matérielle des données et programmes. Des sauvegardes sont effectuées selon la procédure suivante :

- une sauvegarde quotidienne conservée pendant quatorze jours glissants,
- une sauvegarde mensuelle conservée pendant 12 mois,
- une sauvegarde annuelle conservée pendant 3 ans.

Article 19.4 - CONSERVATION DES DONNEES

Sauf avenant contraire entre les Parties, les données comptables restent disponibles pendant 10 ans sur le site. Les images numérisées restent disponibles pendant 3 ans. Les données contenues dans les Workflows restent disponibles pendant 1 an.

Article 20 - GARANTIE DE COMPTACOM.

COMPTACOM ne délivre aucune garantie expresse, implicite, légale ou autre sur la performance ou les résultats des informations qu'elle diffuse ou les Services qu'elle propose. Les informations diffusées par COMPTACOM n'ont aucun caractère de conseil.

Article 21 - FORCE MAJEURE

Une Partie n'est pas tenue responsable de tout manquement à ses obligations qui résulterait d'un cas de force majeure ou cas fortuit, selon les dispositions de l'article 1148 du Code Civil et de la jurisprudence de la Cour de Cassation, qui suspendent à ce titre les obligations contractuelles. Quel que soit le cas, néanmoins, la Partie affectée par la force majeure ou le cas fortuit prend toute mesure raisonnable en son pouvoir pour éviter ou réduire les dommages subis par l'autre Partie. Dans le cas où la suspension se poursuivrait au-delà de trois mois, chaque Partie pourra résilier le Contrat, sans verser d'indemnité à l'autre Partie. La résiliation prend effet un mois après l'envoi d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 22 - RESPONSABILITE DE COMPTACOM

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble de ses obligations et plus généralement de toutes les conditions relatives à l'utilisation des Services proposés par COMPTACOM. En aucune circonstance COMPTACOM ne pourra être tenue pour responsable de manière directe ou indirecte d'un quelconque préjudice causé au Client ou à un tiers du fait de l'utilisation d'un Service de COMPTACOM et ce, quelle qu'en soit la cause.

De la même manière, COMPTACOM ne pourra être tenue pour responsable de manière directe ou indirecte d'un quelconque préjudice causé au Client ou à un tiers du fait de la non disponibilité ou d'un dysfonctionnement d'un de ses Services et ce, quelles qu'en soient la cause et la durée.

COMPTACOM ne prend donc pas en charge l'indemnisation des préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels causés par l'utilisation de l'un de ses Services.

Il appartient au Client de souscrire une assurance couvrant ce type de risques.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de COMPTACOM serait engagée, la réparation du préjudice subi ne pourra excéder le montant de l'abonnement annuel du Produit ou Service utilisé.

La présente clause est considérée comme essentielle et déterminante par COMPTACOM qui n'aurait pas contracté sans elle.

De plus, COMPTACOM ne saurait être responsable de tout dommage, direct ou indirect, consécutif à l'utilisation des données accessibles par Internet.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera de l'obligation de payer tout montant dû à COMPTACOM au titre de la souscription du Contrat.

COMPTACOM ne garantit pas que le Service sera exempt d'anomalies ou d'erreurs, ni que celles-ci pourront être corrigées, ni que le Service fonctionnera sans interruption ou panne, ni encore qu'il est compatible avec un matériel ou une configuration particulière autre que ceux expressément préconisés par COMPTACOM.

Article 23 - REFERENCE

Sauf convention contraire, COMPTACOM pourra citer le nom du Client sur tout document, électronique ou autre, à titre de référence.

Article 24 - SOUS-TRAITANCE

COMPTACOM se réserve le droit de sous-traiter librement tout ou partie des prestations qui lui incombent en vertu du présent Contrat.

Article 25 - CESSION

Le Client s'interdit expressément de céder à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie des droits et obligations qu'il détient du fait du présent Contrat.

Article 26 - INTEROPERABILITE

Conformément à l'article L122-6-1 du code de la propriété intellectuelle, le Client peut obtenir auprès de COMPTACOM les informations sur l'interopérabilité des Logiciels qu'il utilise avec d'autres logiciels.

Les informations qui seront alors communiquées seront confidentielles et ne devront en aucun cas être transmises à un Tiers sans l'accord explicite de COMPTACOM.

Article 27 - INVALIDITE PARTIELLE - NULLITE

Si une ou plusieurs stipulations du Contrat sont déclarées nulles ou inopposables à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations du Contrat conservent toute leur force et leur portée. Les Parties s'engagent à négocier de bonne foi pour remplacer ou modifier la ou les stipulations concernées.

Article 28 - INTEGRALITE DU CONTRAT - AVENANTS

Les dispositions du Contrat expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les Parties. Elles annulent et remplacent toutes propositions ou accords antérieurs, et prévalent sur toutes autres communications entre les Parties se rapportant à leur objet. Toute modification du Contrat devra se faire par avenant écrit et signé par les Parties.

Article 29 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et libertés les Clients et prospects ayant transmis des informations personnelles à COMPTACOM disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui les concernent.

Article 30 - LOI APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

En cas de difficulté ou de différend en relation avec le Contrat, les Parties recherchent une solution amiable. A défaut, attribution expresse de compétence est faite au tribunal de commerce de Laval, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de référé.

Article 31 - RECLAMATIONS

Toute réclamation et/ou contestation du Client à l'encontre de COMPTACOM devra être formulée par le Client au plus tard 48 heures à compter de leur fait générateur, sous peine de déchéance.